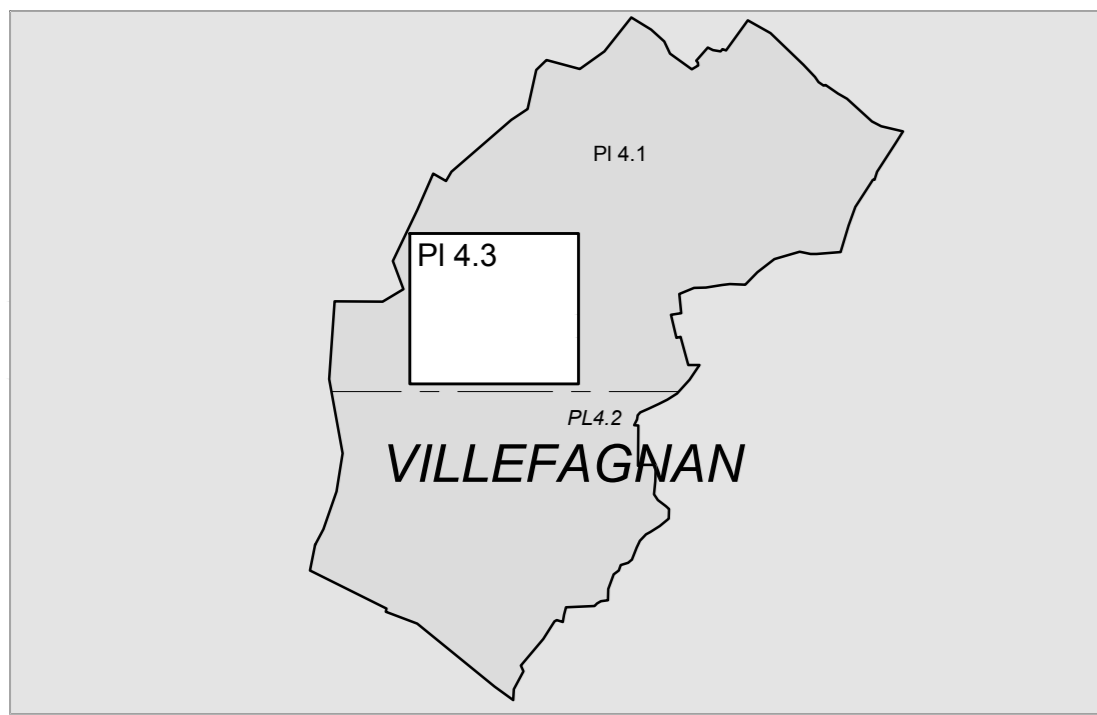


COMMUNE DE VILLEFAGNAN  
PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 PLAN DE ZONAGE  
Planche Bourg  
Echelle : 1:2 500ème



PROJET DE P.L.U. ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 25 Août 2009  
PROJET DE P.L.U. soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 06/04/2010 au 05/05/2010  
P.L.U. APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE : 14 Septembre 2011

Architectes D.P.L.G.  
Urbanistes D.E.S.S.  
Paysagistes D.P.L.G.

LEGENDE :

**Zonage**

- A** Zone ZONES URBAINES : Zone "U"
- Ub** Secteur de zone ZONES A URBANISER : Zone "AU"
- ZONES NATURELLE : Zone "N"
- ZONES AGRICOLES : Zone "A"

Éléments de paysage à protéger, mettre en valeur, au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme

- Élément bâti
- Muret
- Entité boisée à protéger
- Arbre
- Autres indications
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
- Plantation à réaliser au titre d'espace boisé classé à créer (article L.130.1 du code de l'urbanisme)
- Point de passage obligé

Secteur soumis à des conditions spéciales au titre de l'article R123-11 du code de l'urbanisme

Atlas des zones inondables de la Vallée du Briey

- Limite de crue exceptionnelle
- Limite de crue fréquente
- Zone inondable liée au phénomène de remontée de nappes
- Recul des constructions par rapport à l'emprise publique
- Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou Services Publics bénéficiaires
1	Extension de la station d'épuration	Commune
2	Extension du stade	Commune
3	Création de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et de ses aménagements connexes	Réseau ferré de France
4	Elargissement à 15m de la VC n°105	Commune
5	Création d'un bassin collecteur des eaux pluviales	Commune
6	Elargissement à 15m de la rue du Pré Saunier	Commune
7	Elargissement à 15m de la rue du Grand Moulin	Commune
8	Elargissement à 15m de la rue du 14 Juillet	Commune
9	Elargissement à 15m de la RD19 pour aménagement et création d'un cheminement piéton	Commune
10	Création d'une voie de liaison entre la rue de la Magdeleine et le chemin du Grand Moulin (12m)	Commune
A	SERVITUDE DE MIXITE SOCIALE au titre de l'article L.123.2.b du Code de l'Urbanisme Consistance de la Réserve : 10 515m² Programme de logements : 15 logements dont 9 logements sociaux	

